CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64357** **VALABLE JUSQU'AU** **16/01/2028**

ÉDITÉ LE 30/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/07/1999

Raison sociale : GAUTHIER LAMELLES COLLES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/02/2003

Capital : 1 000 000

ROUTE DE VANNES
56460 SERENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES

Siret : 423 948 082 00015

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 5606874 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 412016X1244000/001619559

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 412016X1244000/001619559

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 02 97 73 24 24 **Fax :** 02 97 73 24 00

Portable : 06 60 57 86 03

Responsabilité légale :
GROUPE CMBP (352 311 732) / VERRIERE ERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : glc@cmbp.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 008 132 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2344	Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (Technicité exceptionnelle)	35	14/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/10/2026 10:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.